

# PATRIMOINE CULTUREL DE THORAME-HAUTE

Association loi 1901. Fondée en 1991. Siège social : Notre-Dame du Serret 04170 Thorame-Haute

## Lettre d'information ▪ février-mars 2020

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Voici un point d'information de notre vie associative. Il est un peu tardif mais aussi exhaustif que possible. Dans l'immédiat, il est difficile de diffuser ce courrier par la Poste. Nous publierons les informations utiles sur Facebook et sur le site de l'association. Le programme à venir n'est pas encore bien arrêté, l'actualité du moment ne permet pas de dire ce qu'il en sera dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois.

En attendant des jours meilleurs, protégeons-nous et restons attentifs aux plus fragiles et à ceux qui luttent quotidiennement pour leur venir en aide.

Amitiés associatives,

Le président, Paul GIRAUD

## Vie de l'association

---

### Bilan de l'activité estivale 2019

Au cours de l'été 2019, quatre conférences et une exposition ont été proposées au public. Le succès de nos rencontres se confirme avec un nombre de participants en hausse.

Rappel des manifestations proposées :

- Mercredi 24 juillet : **Les outils du travail agricole et forestier** avec Robert MICHEL (Maison musée du Haut-Verdon)
- Mercredi 31 Juillet : **L'élevage bovin dans les Alpes du sud** avec Philippe THOMASSIN (Roudoule, écomusée en terre gavotte)
- Samedi 3 août : **Le pont du Moulin de Thorame Haute avec** Marc JAUNIAUX (association Pont du moulin de Thorame Haute)
- Mercredi 21 août : **Les monuments de l'eau dans la région PACA** avec Jean Claude BARBIER (auteur, rédacteur de la revue « Verdons »)

Ces quatre causeries ont attiré un total de 185 participants, contre 168 et 113 les deux années précédentes

### Adhésion

Appel à cotisation (2019-2020) : c'est le moment de renouveler votre adhésion si vous ne l'avez pas déjà fait, à l'aide du bulletin ci-joint. Le montant est inchangé à 20€ pour un an. Attention pour les règlements par virement, notre IBAN a été modifié (communiqué sur demande).

**Déclaration de revenus - Bon à savoir** - Pour bénéficier d'une réduction d'impôts sur les versements faits à l'association, il est nécessaire de remplir le formulaire 2042 RIC1 (à la ligne 7UF). Pour une déclaration en ligne, il faut sélectionner ce formulaire. Pour une déclaration sur papier, l'administration n'envoie pas de formulaire par la Poste ! Il est disponible dans les trésoreries ou sur internet (taper sur le moteur de recherche : "formulaire 2042 RIC1" ou adressez-nous un message ([patrimoinethoramehaute@gmail.com](mailto:patrimoinethoramehaute@gmail.com) pour vous le procurer).

Rappel - L'association délivre des reçus fiscaux dans le cadre de l'article 200 du code général des impôts, en tant qu'organisme d'intérêt général (à ne pas confondre avec les organismes d'intérêt public). Cette option, offerte aux associations par l'administration fiscale, a fait l'objet d'un rescrit fiscal de notre part (nous avons vérifié notre éligibilité auprès du centre des impôts de Digne).

**Nouveaux adhérents** - Nous ont rejoints, Marie-France, Michel, Liliane, ainsi que l'association Petra Castellana présidée par Jean-Luc DOMENGE, acteur de la culture et du patrimoine du Moyen Verdon, dont nous sommes également adhérent.

**Assemblée générale** - Elle est prévue le 18 juillet, le détail sera donné aux adhérents par courrier et courriel.

### **Opérations frauduleuses sur nos comptes**

Entre fin août et début octobre 2019, 11 prélèvements ont été opérés sur notre compte bancaire, tous au bénéfice de la SNCF. Ces opérations proviennent de plusieurs autorisations distinctes qui ne sont pas de notre fait. La SNCF a été informée par écrit et n'a pas donné suite. Le Crédit Mutuel n'explique pas ces autorisations de prélèvement et ne s'est pas montré très réactif. Une plainte contre X pour escroquerie a été déposée.

Toutes ces opérations ont été remboursées par la banque (un peu plus de 1000 €) et un nouveau compte courant a été ouvert. Nos coordonnées bancaires sont donc modifiées et le nouvel IBAN sera communiqué - sur demande uniquement - aux adhérents qui souhaitent régler par virement.

**Conseil d'administration** - Christian Poyade, trésorier, a démissionné en septembre de ses fonctions. Aucun lien avec les évènements mentionnés plus haut. L'intérim est assuré par le trésorier-adjoint et le président.

**Travaux et aménagements à Notre-Dame du Serret** - Suite à nos dernières assemblées générales :

- Les barres de renfort muraux ont été livrées et un premier échafaudage mis en place à l'intérieur par Charly.
- Le nouvel extincteur, intégré au contrat d'entretien de la Commune, a été déposé. L'extincteur actuel, à pression directe, dont la durée de vie est moindre, sera conservé en renfort, pour le moment.

Nous remercions la Commune pour ces deux équipements.

**Remerciements** - à Charly, pour les travaux à N.-D. du Serret.

Merci à Laurent et Muriel pour le don de tuiles anciennes, toujours utile pour l'entretien de la toiture.

## **Actualités du patrimoine local**

---

### **Archéologie**

Cet été des fouilles ont été menées à Thorame-Basse sur les hauteurs du Moustier, révélant plusieurs sépultures et divers objets comme des céramiques, mais aussi les bases d'une construction assez imposante. Cette opération a mobilisé des archéologues de différentes spécialités, tel qu'une anthropologue pour l'étude des sépultures. Par ailleurs, ce site a fait l'objet d'une étude géologique et de la sédimentation avec une équipe spécialisée. Pour en savoir plus : <https://ccj.cnrs.fr/spip.php?article2254>

Une matinée de visite des fouilles, à laquelle nous étions présents, a été organisée pour découvrir le site et le travail des archéologues. Le public a répondu présent et s'est montré attentif aux techniques employées. La fouille des sépultures notamment demande la plus grande minutie. Le moindre élément perturbateur extérieur peut détruire définitivement le matériel archéologique à étudier.

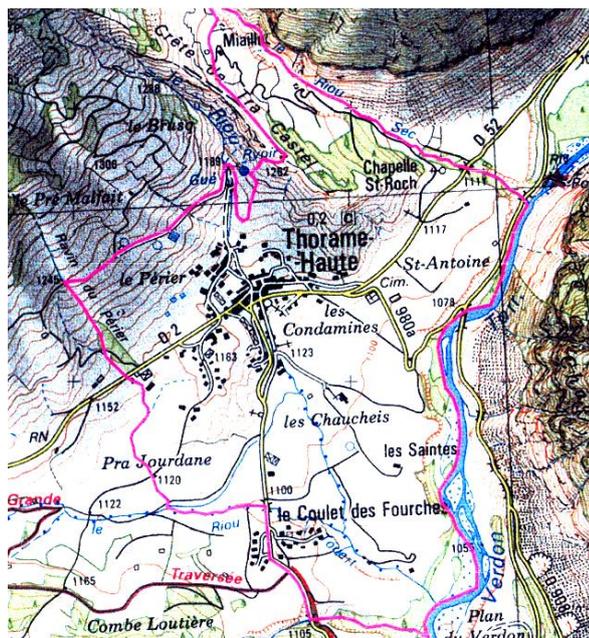
Concernant la préservation des sites, de nouvelles fouilles sauvages (détection illégale de métaux) ont malheureusement été observées à plusieurs endroits.

**Conférence du 1er octobre : Chantier de prospection-inventaire archéologique 2018-2019 à Thorame & Aperçu des travaux de recherches en Haute-Ubaye (Mercantour)**

A l'occasion de la dernière campagne de prospection et comme annoncé cet été, une conférence s'est tenue à Thorame-Haute. Cette rencontre a été organisée en concertation avec Culture et patrimoine de Thorame-Basse, avec qui il a été convenu d'alterner les restitutions publiques sur nos deux communes. Au programme de cette rencontre, une présentation des connaissances acquises depuis deux ans sur les deux communes, avec près de 130 sites ou indices de sites mis à jour, souvent à des altitudes comprises entre 1450 et 1900 m d'altitude. Les chercheurs soulignent que cette densité est tout à fait remarquable.



Une soixantaine de personnes étaient présentes pour écouter Delphine ISOARDI et Florence MOCCI. Dans l'assistance, ont pris place les maires des deux communes, plusieurs responsables associatifs de la vallée, et Renaud CHASTEGNARET, conservateur de la DRAC, qui a rendu visite aux équipes sur le terrain. Ce dernier a pris la parole pour rappeler, entre autres, l'attitude à tenir en cas de découvertes fortuites de vestiges, quel que soit leur nature, il faut prévenir les autorités compétentes ou tout simplement nos associations ou la mairie. Il a également insisté sur le rôle de l'Etat dans la protection des sites archéologiques, notamment la lutte contre la détection amateur de métaux, pratique récréative ou lucrative, mais destructrice pour les sites et totalement interdite.



Rappelons également que des zonages de "prescription archéologique" - ou plus précisément des zones de saisies des dossiers d'urbanisme - définies par arrêtés préfectoraux\* sur les deux Thorame, en fonction des sites connus ou pressentis, imposent que les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables notamment) soient transmises à la DRAC, pour consultation.

L'administration peut éventuellement prescrire un diagnostic lors de la réalisation du projet afin de vérifier la présence de mobilier archéologique. L'étude potentielle est à la charge de l'Etat et ne remet pas en cause le projet (à moins d'une découverte exceptionnelle).

Le tracé de ces zones peut être révisé en fonction de l'évolution des connaissances.

\* Arrêté préfectoral n°04219-2006 du 07/04/2006, ci-contre la zone.

La soirée s'est achevée par un apéritif convivial et copieux offert par notre association. Nous avons fait appel aux commerces du village et de la vallée : restaurant, boulangeries et boucherie.

La presse s'est fait l'écho de ce rendez-vous. Voir aussi l'article du site [Verdon Info](#) paru le 3 octobre 2019.

Sont prévues des prospections en mai, puis entre fin septembre et début octobre 2020, sur Thorame-Haute. Il est possible de suivre cette aventure plus en détail sur notre page Facebook : Patrimoine Thorame-Haute.

**Participation financière au projet** - Comme évoqué précédemment, notre association a remis un chèque de 200 euros aux chercheurs. S'y sont joints les versements de trois autres associations de la commune, nos partenaires et amis : l'Association pour la sauvegarde d'Ondres, son pont et son environnement, Les Amis de la Colle-Saint-Michel et Village de Peyresq, témoignant d'un intérêt commun et d'une dynamique partagée pour ses recherches. Ces fonds sont destinés à l'accueil des équipes sur le terrain (hébergement et restauration).

**Enregistrement d'une émission radio sur le sujet** - Le 21 octobre, Paul GIRAUD et Christophe EUGENE ont participé à l'enregistrement d'une interview pour Radio Verdon pour évoquer les différents aspects des recherches. <https://radio-verdon.com> 91FM



**Rencontre du 26 octobre à la mairie et à la minoterie de La Mure à l'occasion du lancement du livre *La ferme et le territoire en Haute-Provence\**, à l'invitation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (service Patrimoine, Traditions et Inventaire).** - Nous étions présents à cette rencontre intéressante. Deux des auteurs, Maxence MOSSERON et Vincent DEL ROSSO, sont venus à Thorame à plusieurs reprises pour étudier et inventorier différents aspects du patrimoine, notamment les cabanes agricoles et nous avons eu le plaisir de les accueillir et de les accompagner sur le terrain, avec Félix JAUME. Plusieurs aspects du patrimoine thoramien sont présentés, notamment en lien avec la famille des riches marchands BOYER. A l'époque, les archives que nous possédons aujourd'hui ne nous étaient pas encore parvenues.

\* Aux Editions Lieux-dits, 408 p., 34€.

## Chemin du patrimoine

Un premier aperçu a été donné lors d'un entretien avec M. le maire, puis lors de la conférence du 1<sup>er</sup> octobre.

Un devis très raisonnable pour les 5 premiers panneaux nous est parvenu. La commande sera passée avec l'aval de la municipalité prochainement.

**Chemins du Patrimoine de Thorame-Haute**

### MAISON BRIEU

Ce vaste ensemble bâti était autrefois la résidence de la famille Boyer, riches marchands de Thorame. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au moins et jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ils jouent un rôle important dans la vie économique du village. Une abondante correspondance témoigne des relations commerciales qu'ils entretiennent avec la basse Provence, Toulon, Aix mais surtout Marseille où leur famille est aussi implantée.

Armes de la famille Boyer

Le bâtiment actuel, datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., conserve encore quelques éléments remarquables : balustrade en fer forgé, cheminées, plafonds moulurés, écuries et une cour caladée avec son ancienne fontaine et ses entrepôts. Un verger attenant de 2790 m<sup>2</sup> complétait l'ensemble. Le nom actuel de « Maison Brieu » pourrait venir d'une simple déformation du nom Boyer. Aménagée dans les années 1970, elle abrite aujourd'hui des logements communaux.

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR Patrimoine

**Décès** - Nous avons appris le décès de Raoul REVELLI. Ancien directeur-adjoint des Chemins de fer de Provence, il s'en était fait le mécène lors des crues dévastatrices qui avaient emportées une partie de la voie dans les années 1990. Il est notamment intervenu pour la réparation de la passerelle métallique sur la Vaïre, à proximité de la halte de Peyresq. C'est à lui également que l'on doit les plaques à la mémoire des ouvriers italiens du chantier, fixée à la sortie du tunnel de la Colle-Saint-Michel, côté Vaïre, et à l'intérieur de la chapelle Notre-Dame de la Fleur (au-dessus de la porte principale), côté Verdon.

## Programmation estivale de l'association

Une demande de subvention a été faite auprès de la communauté de communes.

Deux conférences devraient être organisées à Notre-Dame du Serret autour de l'élevage ovin (comment les anciens luttèrent contre la maladie dans les troupeaux) et de la toponymie locale. Nous communiquerons les dates et les détails dès que possible. Une visite guidée de l'église Saint-George pourrait également se tenir, en fonction de la disponibilité du conférencier.

